

RAPPORT N° 566 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 19 OCTOBRE 2026

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période allant du 11 au 18 octobre 2026. Il documente les cas de violations des droits humains commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Gitega, une (1) personne a été arbitrairement arrêtée et détenue dans la province de Bujumbura et une (1) personne a été enlevée par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la même province de Bujumbura.

Ces nouveaux cas s'ajoutent à ceux documentés dans le rapport précédent, qui faisait état d'un (1) cas d'assassinat dans la province de Burunga, d'un (1) viol d'une écolière dans la province de Bujumbura, ainsi qu'un (1) cas d'enlèvement d'un réfugié de la communauté Banyamulenge par des agents du SNR dans la province de Buhumuza.

1. Violation du droit à la vie

- Dans la nuit du lundi 12 au mardi 13 octobre 2026, Bruce Sebanza, ancien cadre de l'Agence de Développement du Burundi (ADB), a succombé aux coups et blessures qui lui ont été infligés par des agents de la société de gardiennage « Ulinzi Kazi », au sein même des locaux de cette institution, situés à Bujumbura, à proximité de l'Hôpital militaire de Kamenge.

Selon des sources concordantes, les agents de cette société, chargée de la surveillance nocturne de l'agence, auraient appréhendé Bruce Sebanza, avant d'alerter le directeur général de l'ADB, Révérien Nizigiyimana, qui se serait rendu sur les lieux vers 5 heures du matin.

Toujours selon ces sources, le directeur général aurait ordonné que Bruce Sebanza soit soumis à des violentes agressions, auxquelles il aurait lui-même pris part. Des voisins des bureaux de l'ADB affirment avoir entendu des cris de détresse.

Après le décès de Bruce Sebanza, Révérien Nizigiyimana aurait tenté de déposer sa dépouille à la morgue de l'Hôpital militaire, mais cette démarche n'aurait pas abouti.

Par la suite, les agents de gardiennage mis en cause et Révérien Nizigiyimana auraient été convoqués au poste de police de la zone de Gihosha, où ils auraient été entendus par un officier de police judiciaire, avant d'être autorisés à regagner leurs domiciles.

Il convient de rappeler qu'un différend opposait le directeur général et Bruce Sebanza. En 2025, ce dernier avait été emprisonné pendant plusieurs mois à la suite d'une plainte déposée par Révérien Nizigiyimana. Il avait ensuite bénéficié d'une liberté provisoire, sans toutefois être réintégré dans ses fonctions.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à ouvrir sans délai une enquête indépendante, transparente et impartiale afin d'établir les circonstances exactes du décès de Bruce Sebanza, de déterminer les responsabilités des personnes mises en cause et de les traduire en justice conformément à la loi.

- Le jeudi 15 octobre 2026, dans la matinée, Félix Nsabimana, un ancien militaire démobilisé, âgé de 43 ans et père de six enfants, est décédé à la suite d'une explosion d'une grenade, à son domicile situé sur la colline de Rweza, dans la commune de Gishubi, province de Gitega.

Selon les témoignages des voisins, Félix Nsabimana, a succombé à ses blessures. La cause et les circonstances exactes de l'incident ne sont pas encore élucidées.

D'après les mêmes sources, après le drame, la police a effectué une fouille au domicile de la victime et y a découvert une seconde grenade en bon état ainsi qu'une paire de bottines militaires.

Le corps de Félix Nsabimana a été inhumé le même jour, sans qu'une enquête ait été ouverte au préalable pour déterminer les circonstances de la présence des deux grenades à son domicile.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à faire toute la lumière sur les circonstances exactes de ce décès et à ouvrir sans délai une enquête indépendante, crédible et approfondie afin d'établir les faits et d'identifier les éventuels responsables.

2. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Depuis le lundi 12 octobre 2026, vers 17 heures, Amani Papy Ndikumana, connu sous le nom de Papy Jamaica et directeur général de Papy Jamaica Video Productions, est détenu par le Service National de Renseignement (SNR), après son arrestation dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, à Kigobe, au nord de Bujumbura.

Selon des sources à l'Assemblée nationale du Burundi, Gélase Daniel Ndabirabe, président de l'Assemblée nationale, a lui-même ordonné aux agents du SNR de l'emmener et de le punir sévèrement pour son manque de respect envers les institutions, à l'issue d'une réunion de réconciliation consacrée à un différend entre Amani Papy Ndikumana, lié par un contrat de maintenance des équipements audiovisuels de cette institution, et deux techniciens, Eraste Nduwayo et David Nzeyimana. Le producteur venait en effet de déclarer ne plus vouloir travailler avec les deux techniciens.

Les motifs de son arrestation restent opaques. Des accusations d'insultes à l'égard du président de l'Assemblée nationale ont également été évoquées, mais elles n'ont pas pu être vérifiées. Aucune communication officielle n'a permis d'établir les faits qui lui sont reprochés ni de justifier son transfert et son maintien dans les locaux du SNR.

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à clarifier les motifs de la détention du producteur Amani Papy Ndikumana, à préciser le lieu où il est détenu et à garantir son accès aux droits reconnus à toute personne privée de liberté.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition

- Depuis le lundi 12 octobre 2026, Dancile Manirambona, mère de six enfants et séparée de son mari, est portée disparue. Elle a été enlevée par des agents du SNR et conduite à bord de leur véhicule vers une destination inconnue, après avoir passé sa première nuit au cachot de la police de Mpanda, où elle avait été détenue la veille à la suite de son arrestation par des Imbonerakure¹, agissant sur l'ordre d'Alexis Congera. Ce dernier venait de lui acheter un lopin de terre situé sur la colline de Murengeza, dans la commune de Mpanda, province de Bujumbura. Il réclamait le remboursement d'un acompte qu'il lui avait versé, affirmant avoir découvert qu'elle n'était pas propriétaire du terrain.

Selon des membres de sa famille, sa mère, Germaine Banderembako, a recherché sa fille dans tous les cachots de la ville de Bujumbura, à l'exception des cachots du SNR où elle a eu peur de se rendre.

Depuis lors, Alexis Congera, qui se présente comme un militaire, menace Germaine Banderembako et ses deux enfants, qui vivent avec elle, par l'intermédiaire d'Imbonerakure qu'il envoie pour exiger le remboursement de son argent, en échange de la révélation du lieu où Dancile Manirambona serait détenue.

¹ Membres de la Ligue des Jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de défense de la Démocratie).

SOS-Torture Burundi appelle les autorités compétentes à révéler le lieu où Dancile Manirambona serait détenue, à garantir son intégrité physique et à faire cesser les menaces proférées contre sa famille.

Elle appelle également les mêmes autorités à prévenir toute forme de détention arbitraire et au secret, et à veiller à ce que les responsables de cette arrestation soient identifiés et poursuivis conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.